

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00235 Numéro SIREN : 539 707 059 Nom ou dénomination : 2PS

Ce dépôt a été enregistré le 05/05/2022 sous le numéro de dépôt 5725

2PS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 chemin de Chaubusson
49170 LA POSSONNIERE
SIREN 539 707 059 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 04 MAI 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre mai, à onze heures trente,

Les associés de la société **2PS**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 12 chemin de Chaubusson - 49170 LA POSSONNIERE,

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Gabriel ROBINEAU, en sa qualité de Président associé de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

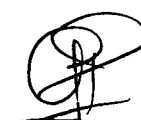
Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport du Président,
- Nomination d'une Directrice Générale,
- Rémunération de la Directrice Générale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président, nomme en qualité de Directrice Générale, à compter rétroactivement du 10 février 2022, sans limitation de durée, sans toutefois excéder la durée du mandat du Président :

Madame Catherine Marie Laurence BABONNEAU, née PLARD

Née le 27 novembre 1961 à BEAUPREAU (Maine-et-Loire)

De nationalité française

Demeurant 39 rue de Bellevue – SAINT QUENTIN EN MAUGES

49110 MONTREVAULT SUR EVRE

Conformément aux dispositions des statuts, la Directrice Générale dispose des mêmes pouvoirs que le Président, sous réserve des limitations éventuellement fixées par la décision de nomination ou par une décision ultérieure.

A cet effet, conformément à l'article 19 des statuts, elle dispose du pouvoir de représenter la société à l'égard des tiers.

Madame Catherine BABONNEAU remercie l'Assemblée Générale de la confiance qu'elle veut bien lui marquer, accepte les fonctions de Directrice Générale et confirme qu'elle remplit les conditions légales et réglementaires ainsi que celles posées par les statuts pour leur exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide que Madame Catherine BABONNEAU ne percevra aucune rémunération au titre de ses fonctions de Directrice Générale, et ce, jusqu'à décision contraire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION

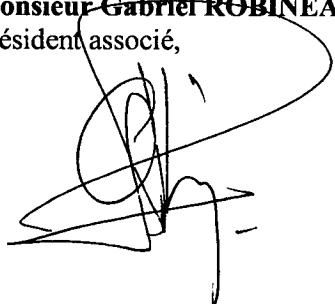
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président associé et l'associée présente.

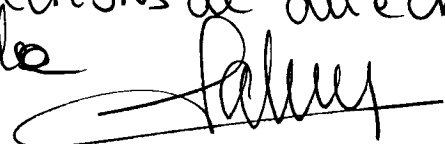
Monsieur Gabriel ROBINEAU
Président associé,



Madame Catherine BABONNEAU
Associée

« Bon pour acceptation des fonctions de directrice générale »

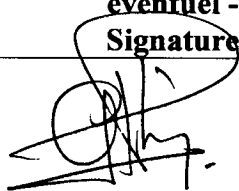
Bon pour acceptation
des fonctions de directrice
générale



2PS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 chemin de Chaubusson
49170 LA POSSONNIERE
SIREN 539 707 059 RCS ANGERS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 04 MAI 2022

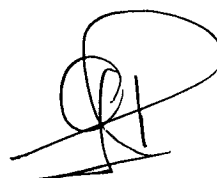
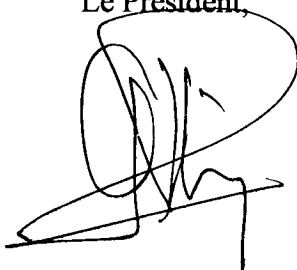
FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. ROBINEAU Gabriel 12 chemin de Chaubusson 49170 LA POSSONNIERE	250	250	
2	Mme BABONNEAU Catherine 39 Rue de Bellevue SAINT QUENTIN EN MAUGES 49110 MONTREVAULT SUR EVRE	250	250	
	Totaux	500	500	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés .0. pouvoirs, arrêtée à .2. associés présents ou représentés possédant ensemble500.... droits sociaux

Monsieur Gabriel ROBINEAU
Le Président,



2PS
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 12 chemin de Chaubusson
49170 LA POSSONNIERE
SIREN 539 707 059 RCS ANGERS

RAPPORT DU PRÉSIDENT
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 04 MAI 2022

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur la nomination de Madame Catherine BABONNEAU en qualité de Directrice Générale de la société 2PS, avec effet à compter rétroactivement du 10 février 2022.

Aussi, nous vous proposons de nommer en qualité de Directrice Générale, sans limitation de durée, sans toutefois excéder la durée du mandat du Président :

Madame Catherine Marie Laurence BABONNEAU, née PLARD
Née le 27 novembre 1961 à BEAUPREAU (Maine-et-Loire)
De nationalité française
Demeurant 39 rue de Bellevue – SAINT QUENTIN EN MAUGES
49110 MONTREVAULT SUR EVRE

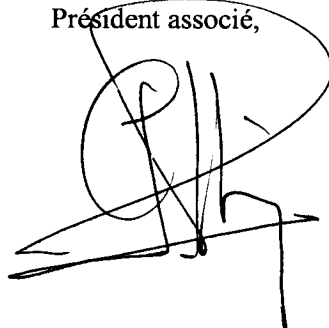
Nous vous proposons de fixer les pouvoirs de la Directrice Générale.

Nous vous proposons également de statuer sur la rémunération de la Directrice Générale.

Nous vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

Fait à LA POSSONNIERE

Monsieur Gabriel ROBINEAU
Président associé,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'G' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.